

École Maternelle PUblique La Bourie Fresnière

3 rue de Mourmelon 49 300 CHOLET
Tél : 07 88 38 18 24 ce.0491695B@ac-nantes.fr

Procès-verbal du conseil d'école du mardi 10 mars 2026

Présents :

Les enseignants de l'école : *Mme Berthier Mahé, Mme Lampin, Mme De Sousa Moreira*

Les parents élus au Conseil d'école : *Mme Augé, Mme Jallier.*

Mme Rigaudeau Adjointe au maire, Adjointe à l'éducation.

Excusés :

Mr l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Mme Humeau parent élu.

1. Organisation et fonctionnement

a. Travaux / Organisations : bilans, demandes en cours

BILANS DES TRAVAUX EFFECTUES, et du matériel fourni :

Je remercie la municipalité pour son investissement dans notre école et l'équipe des agents municipaux pour leur réactivité et leur disponibilité :

- Installation des dispositifs d'alerte My keeper (non fonctionnel)

Régler le problème de connexion récurrent avec l'application du portillon	Le problème est réglé.
Demande de réparation des rideaux stores rouge, sur les portes de classe de MS	Le nécessaire a été fait
Question des familles : Pourquoi n'y a-t-il pas de repas de substitution lorsque les élèves mangent sans porc et sans viande	Le choix du menu unique a été fait en raison de la multiplication des demandes de menus spéciaux, qui entraînent un accroissement des coûts pour la préparation des repas et en personnel pour la gestion des types de repas. La ville a fait le choix de renforcer la qualité nutritionnelle et gustative des repas proposés à tous, plutôt que de satisfaire des options individuelles.
Que devient toute la nourriture jetée (gaspillage important)	Soucieuse de limiter le gaspillage des denrées alimentaires, la ville a prévu dans son marché de la restauration collective un ajustement des grammages par produits, pour les repas des écoles, des accueils de loisirs et de CSL. Par ailleurs, l'accompagnement des enfants aux repas et l'éducation à l'alimentation réalisée par les agents municipaux (animation, atsem, restauration) sont également un levier d'action sur cette problématique. In fine, une collecte des déchets alimentaires est organisée par le titulaire du marché dans les restaurants de l'ensemble des membres du groupement, à des fins de recyclage. Enfin le don alimentaire est prévu dans le marché (Banque alimentaire / Paniers du Planty)
Être informés dès la rentrée scolaire de la date retenue pour les portes ouvertes de l'école afin de s'organiser pour la distribution des flyers et de l'organisation de ce temps fort pour notre école.	La ville a pris note de cette remarque.

NOUVELLES DEMANDES :

<u>Portillon : problème toujours existant</u> : lorsque les personnes sonnent, l'application ne s'ouvre pas et transforme la demande en appel téléphonique. <u>Est-il possible d'activer le portillon directement avec l'application sans appel préalable.</u>
<u>Réparation des urinoirs</u> : Fuite sous 2 urinoirs devenus inutilisables. A quelle date sont prévus les travaux ? Qu'en est-il de la présence d'amiante ?
Demander l'avis des écoles sur la scolarisation des TPS avant les commissions de validation des inscriptions. Justifier les refus et les acceptations des TPS afin que la direction sache quoi répondre aux familles.

TRAVAUX PREVUS :

- Livraison de meubles neufs pour les 3 classes de maternelle courant mai-juin.

b. Règlement intérieur

Vote du règlement intérieur de l'école maternelle, afin qu'il soit distribué en juin aux nouvelles familles. Ont été modifiées les modalités d'accompagnement des sorties scolaires, nv décret de 2023 et intégrées les consignes de la charte accompagnateur.

Présentation de l'article modifié :

3.1.4 Sorties scolaires

Les sorties scolaires régulières, correspondant aux enseignements réguliers, inscrits à l'emploi du temps et nécessitant un déplacement hors de l'école, ainsi que les sorties scolaires occasionnelles sans nuitée, même organisées sur plusieurs journées consécutives sans hébergement, sont autorisées par la directrice de l'école. Les sorties scolaires avec nuitée(s) sont autorisées par le DASEN.

La participation des élèves aux sorties scolaires est obligatoire quand elles se déroulent sur le temps scolaire. *Le taux d'encadrement est le suivant (décret 2024) : deux adultes dont au moins un enseignant pour 16 élèves + 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.*

Les enseignants se réservent le droit d'organiser les modalités de choix des accompagnateurs.

La collaboration des parents est nécessaire au déroulement de ces sorties, cependant l'enseignant reste seul maître de sa classe. Les parents qui s'engagent dans cet accompagnement volontaire doivent respecter leur rôle d'accompagnateur : 1. Être ponctuel, prévenir rapidement en cas d'empêchement / 2. Utiliser un langage adapté / 3. Identifier le groupe d'élèves dont j'ai la responsabilité et m'assurer que les élèves m'ont bien identifié(e). / 4. Vérifier régulièrement que le groupe dont j'ai la responsabilité est au complet. / 5.

Rester en permanence avec le groupe qui m'a été confié. / 6. M'occuper des élèves qui me sont confiés et pas seulement de mon enfant. / 7. Exiger le respect des consignes, le calme et une bonne tenue d'ensemble. / 8. Informer l'enseignant(e) en cas de non-respect des règles, de problèmes avec un élève, de blessure ou maux divers. / 9. Me conformer en tout temps aux indications de l'enseignant(e), organisateur de la sortie. / 10. Accepter de ne pas utiliser mon portable à des fins personnelles en présence des élèves, sauf urgence impérieuse. / 11. Accepter de ne pas filmer ou de photographier les élèves, sauf autorisation de l'enseignant responsable, dans le respect du droit à l'image.

➔ Proposition soumise au vote à main levée - votants : 5 – Contre 0 / Abstention 0 / Pour 5

Proposition adoptée à l'unanimité.

c. Présentation du budget municipal annuel et Occe :

Crédit municipal 2026

Crédit par enfant : 30€ Nombre d'élèves 66€ Forfait direction + timbres : 188€ ➔ Budget annuel : 2168 €
Dépenses possibles de mi-mars à mi-octobre.

Quota de photocopies : 150 copies Noir-Blanc / élève / an = 9900 25 copies couleurs / élève / an = 1650

Coopérative Scolaire - OCCE :

Actuellement sur le compte : 680€

Achats effectués : matériel hors marché municipal, financement d'une partie des sorties scolaires, Assurance d'école MAE, Adhésions des classes à l'OCCE, abonnement Ecole des Loisirs (livres)

Constat : Moins de rentrée d'argent suite aux adhésions libres et aux ventes de photos. Les adhésions sont obligatoires chaque année et doivent comptabiliser tous les élèves, mais toutes les familles ne cotisent pas.

d. Effectifs actuels et prévisions rentrée 2026

Effectifs actuels : 3 TPS / 16 PS / 23 MS / 25 GS

Bilan positif des Portes ouvertes, avec des familles déjà présentes l'an passée qui sont revenus pour déposer leur dossier. Les panneaux d'affichage prévus par les équipes ont permis aux familles de se projeter un peu plus dans le quotidien d'une école

Effectifs rentrée 2026 : déjà 10 dossiers d'inscription de PS déposés en mairie.

TPS (2024) : dans la mesure des places disponibles, en partenariat avec la mairie. (quota administratif possible : 2)

Cette année les élèves de TPS nous ont été imposés malgré nos demandes. Cela fait 2 années de suite que nous rencontrons des difficultés avec les inscriptions de TPS trop jeunes pour être scolarisés (nés en mai et juin).

Demandes : scolarisation des TPS nés entre janvier et mars. Début de scolarisation dès septembre.

Scolarisation des TPS à la demi-journée, uniquement sans école l'après-midi.

PS : 20 (dont 3 TPS présents + 6 fratries) MS : 16 GS : 24

2. Vie de l'école

a. Partenariats - Activités culturelles et sportives

- Semaine de la maternelle (du 24 au 28 novembre) : Beaucoup de succès auprès des familles.
- Partenariat avec la bibliothèque de quartier, pour les classes PS et MS (prêt de livre, consultation...)
- Partenariat avec la médiathèque pour la classe de GS : 2 séances, autour des contes + découverte du lieu
- Partenariat avec le centre social : Présence aux Portes ouvertes pour présenter les actions.

→ Projet en cours :

- Partenariat avec le centre social : Carnaval de l'école avec les ass. maternelles du quartier / Café des parents
- Partenariat avec le service parc et jardins : Obtention de plants légumes ou aromatiques (mai juin 2026)
- Patinoire : 7 séances au mois de mai-juin pour les GS, le mardi après-midi.
- Partenariat avec l'école élémentaire : Classe de Mme ROY organise une course solidaire le mardi 9 juin à laquelle participeront les élèves de GS. Les élèves de CM1-CM2 viendront aussi sur 4 séances, dans les classes de maternelle présenter le Burkina Faso sous forme d'atelier ludique (musique, lecture, jeux de société ...)
- Partenariat avec l'école élémentaire : Les classes des GS, CP et CE1 participeront à des ateliers communs pour fêter le 100^{ème} jour d'école, le mardi 7 avril 2026.

b. Bilan des portes ouvertes

Des familles déjà présentes l'an passée qui sont revenues pour déposer leur dossier d'inscriptions. Les panneaux d'affichage prévus par les équipes maternelles et Atsem ont permis aux familles de se projeter un peu plus dans le quotidien d'une école.

c. Actions en lien avec le projet d'école

Harmonisation des règles de vie de la cour sur toute la journée, récréation scolaire + pause méridienne.
Préparation d'un affichage par les élèves.

d. Événements pédagogiques et festifs

Carnaval : Le jeudi 30 après-midi avril 2026.

Sorties scolaires : GS + CP : parc oriental le vendredi 19 juin / PS + MS : Natural Parc le vendredi 22 mai

Fête de fin d'année : le samedi 27 juin 2026

Dates du prochain conseil d'école : lundi 15/06/2026 (sous réserve de modification).

3. Questions / Remarques des Représentants de Parents d'élèves :

- Les familles constatent une baisse de la qualité des menus depuis le changement de prestataire. Les enfants se plaignent de la qualité et de la diversité des repas. Les menu végétariens sont uniquement à base de légumes que les enfants ne consomment pas, une banane est donc prévue en dessert. Les légumes sont surgelés, il n'y a pas de produits frais. La soupe correspond plutôt à un bouillon très liquide.
- Se pose la question de l'existence d'un comité de consultation ou de questionnaires aux familles sur la qualité des repas, ainsi que des propositions de découverte des temps de repas en cantine pour les parents élus, comme cela se faisait il y a plusieurs années.
- Les enfants se plaignent aussi du bruit à la cantine ou des restrictions de paroles. Un système lumineux en fonction de la détection des décibels permettrait aux enfants de s'autoréguler. (ex : beaucoup de bruits = Led rouge, baisse de la luminosité ambiante, baisse des volets = les enfants se calment seuls).
- Demandes des familles d'activer la sonnerie d'ouverture de l'école à 8h20 en raison des retards d'ouverture : la sonnerie pourra être réactivée à 8h20 et à 8h30 pour les parents retardataires qui empêchent la mise en sécurité de l'école et le verrouillage des portes à 8h30 (heure de début de classe).

La directrice, Elodie Berthier Mahé.